

# EDUCATEUR

---

**NIVEAU :** Enseignement secondaire supérieur

**TITRE DELIVRE :** Certificat de qualification "Educateur" correspondant au certificat de qualification "Agent/Agente d'éducation" délivré par l'Enseignement secondaire de plein exercice.

**VOLUME HORAIRE :**

1<sup>ère</sup> année : **UE1**: 60 périodes « Découverte du métier »  
**UE2 et UE3** : 300 périodes de cours  
**UE4** : 300 heures de stage  
2<sup>ème</sup> année : **UE5 et UE6** : 330 périodes de cours  
**UE7** : 400 heures de stage  
3<sup>ème</sup> année : **UE8 et UE9** : 340 périodes de cours  
**UE10** : 400 heures de stage  
**UE11** : 24 périodes « Epreuve intégrée »

**DUREE :** 3 années d'études

**DATES :** **Rentrée de l'UE1 le 17/09/2018 à 9h00**  
**Test d'admission écrit le 07/09/2018 à 9h00**

**PREREQUIS :** Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année considérée.  
CESI ou C2D ou CTSI OU Test d'admission.

**Sont dispensés du test d'admission :**

Les étudiants qui ont réussi l'UE2 de la « Préformation ».

**Sont dispensés de l'UE1 :**

Les étudiants qui ont réussi la « Préformation – orientation Educateur ».

Les personnes qui travaillent en tant qu'éducateur peuvent demander une V.A.E. pour l'UE1 (voir conditions et modalités ci-après).

**PERIODICITE/ORGANISATION :**

1<sup>ère</sup> année : 2 jours/semaine, le lundi et le jeudi, 8h45-16h30.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : cours tous les jeudis + 12 jours supplémentaires/an (des mercredis, des vendredis, 1 jour pendant le congé d'Automne, 1 jour au congé de Détente), de 8h45 à 16h30.

Voir organigramme et organisation de la formation : pages suivantes.

***DROIT D'INSCRIPTION :***

**Le montant du DI peut être soumis à révision par les autorités compétentes**

**39,80€ pour l'UE1 – Gratuité pour les exonérables**

**113,40€ pour la première année**

***PARTICULARITE:***

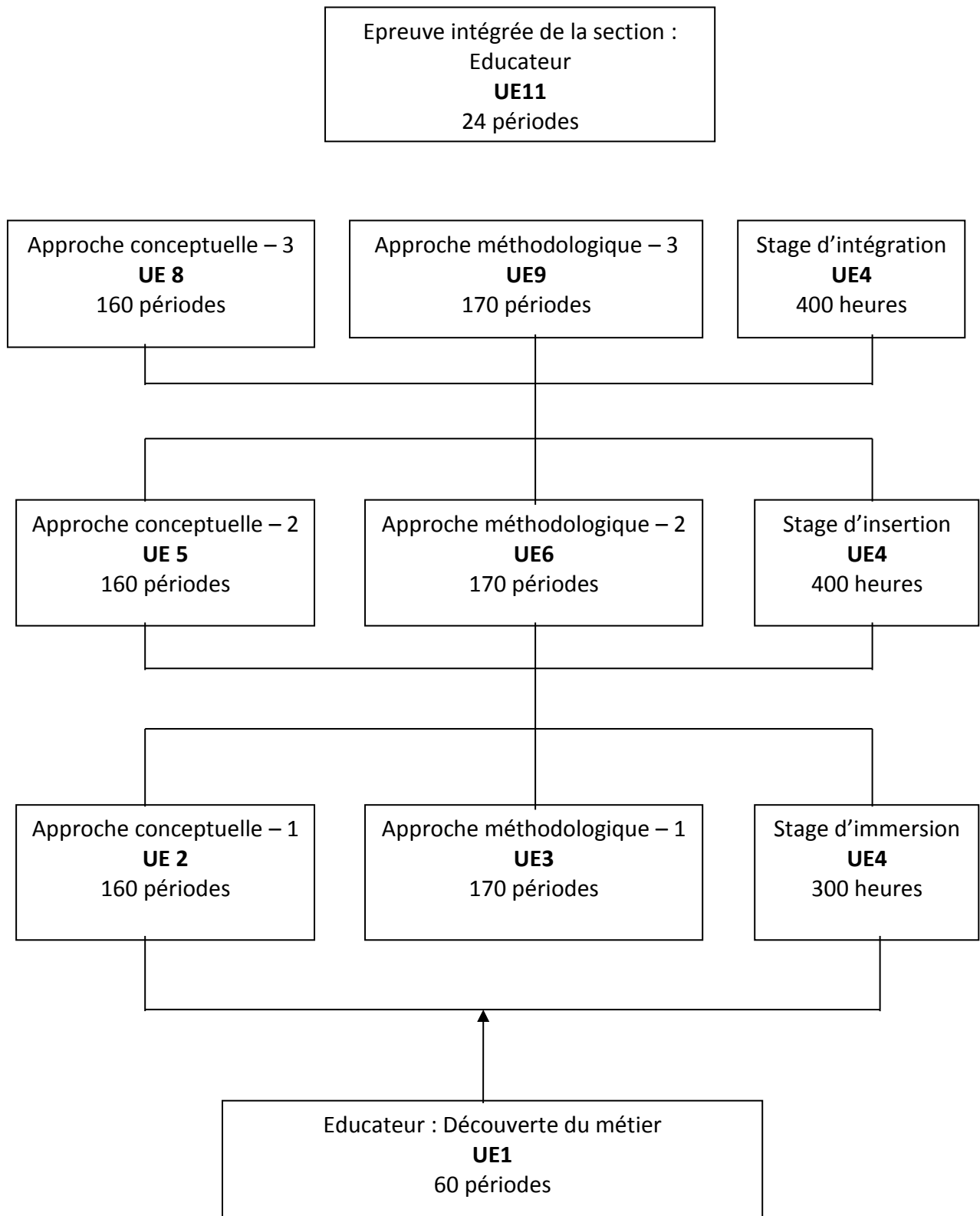
Pour clôturer sa formation, l'étudiant(e) présente un travail de fin d'études devant un jury, au mois d'octobre qui suit la 3<sup>ème</sup> année.

***DEBOUCHES :***

Secteur de l'aide à la jeunesse ; Secteur de l'aide aux personnes handicapées ; Secteur de la petite enfance ; Secteur psychiatrique ; Services de soins de santé ; Services de prévention d'aide sociale d'urgence ; Service d'aide aux adultes en difficultés ; Service de (ré) insertion socioprofessionnelle ; Service d'intégration des immigrés ; Maison de repos (et soins) ; Maisons de quartier et de jeunes.

## EDUCATEUR : organigramme

---



# EDUCATEUR

---

## Test d'admission – 2018-2019

### Capacité préalables requises :

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation :

- dégager les idées principales du texte,
- répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis,
- poser une réflexion critique sur ce texte,
- utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

### Les critères d'évaluation :

Au test écrit, l'étudiant sera évalué sur les capacités suivantes :

- capacité de restituer les éléments principaux du texte ;
- capacité de structurer correctement ses réponses ;
- capacité d'exprimer dans ses propres termes des éléments de réponse ;
- capacité de développer, lorsque c'est demandé, une position personnelle claire, cohérente et argumentée en lien avec le domaine de formation ;
- capacité de maîtriser les bases de la langue française : orthographe, ponctuation, syntaxe.

Dates : Examen écrit le **07/09/2018 à 9h00**  
Affichage le **14/09/2018 à 12h00**

***Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou par mail***

# **EDUCATEUR :**

## **Valorisation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)**

---

### **Conditions :**

Les personnes travaillant en tant **qu'éducateur** peuvent demander **une dispense de l'UE1** si elles :

- ont une expérience d'éducateur durant ces trois dernières années ;
- sont en possession d'un contrat de travail dans le secteur d'une durée minimum de 2 ans.

### **Modalités :**

Introduire le dossier de **demande de dispense pour le 29/08/2018 à 15h00** au plus tard à l'attention de :

Madame Marie SERVATIUS, sous-directrice  
Institut Provincial de Formation Sociale  
Rue Henri Blès 188-190  
5000 Namur

### **Contenu du dossier de demande de dispense :**

1. La photocopie de votre contrat de travail.
2. Un courrier de motivation dans lequel :
  - vous présentez les raisons pour lesquelles vous avez choisi le métier d'éducateur ;
  - vous décrivez les contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
  - vous notez vos atouts et vos limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur ;
  - vous évoquez votre intégration au sein d'une équipe.